

000021C/PR/MIN/MAP/SG/D/EMI

Yaoundé, le 09 MARS 2020

**Le Ministre Délégué à la Présidence
chargée des Marchés Publics, Autorité
chargée des Marchés publics**

A

Mesdames, Messieurs

- Les Ministres d'Etat
- Les Ministres
- Les Gouverneurs
- Les Préfets
- Les Directeurs des Etablissements Publics
- Les Chefs des Exécutifs des Collectivités
Territoriales Décentralisées

Objet : Transmission des rapports sur la passation et l'exécution
des marchés au titre de l'exercice budgétaire 2019.

En exécution des dispositions de l'article 6 alinéa 1.i) du Décret
N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me transmettre, au plus
tard à la fin du premier trimestre 2020, le rapport sur la passation et l'exécution
des marchés dont vous avez assuré la maîtrise d'ouvrage ou la maîtrise
d'ouvrage déléguée au titre de l'année budgétaire 2019.

A titre de rappel, ledit rapport doit être élaboré à une fréquence
trimestrielle, semestrielle et annuelle avec l'assistance des structures internes
de gestion administrative des marchés placées auprès de vos administrations
respectives et doit être systématiquement transmis au Ministère des Marchés
publics et à l'organisme chargé de la régulation des Marchés publics.

Par conséquent, vous êtes priés d'y veiller désormais aussi bien pour
l'exercice budgétaire en cours que pour ceux à venir

Copies :

MINETAT/SGPR
SG/SPM
DG/ARMP



IBRAHIM TALBA MALLA